

Assemblée générale de l'ANMAM
Exercice 2008-2009
Samedi 7 Novembre 2009 à 13 h au CRD de VILLEURBANNE

Douze personnes étaient présentes :

Dominique ALIBERT, Gilles BENKEMOUN, Juliette BOUBEL, Charles BOUISSET, Danièle CLEMOT, Leonid KAREV, Christophe PETIT, Isabelle MAMBOUR, Lucette MARLIAC, Anne MORVAN, Catherine MARRUEDO-VERNAY, Laure ZEHMANN

Vingt six pouvoirs ont été envoyés

Le quorum est atteint : l'année 2008-09 a compté soixante neuf adhérents et trente huit personnes étaient présentes ou représentées lors de l'AG.

I - Rapport moral par Danièle CLEMOT

C'est la deuxième année que l'association fonctionne de manière collégiale.

Dix personnes ont constitué le collège durant l'exercice 2008-09 :

Gilles Benkemoun, Juliette Boubel, Danièle Clémot, Ariane Jacob, Leonid Karev, Isabelle Mambour, Lucette Marliac, Anne Morvan, Sabine Van Lerbergue, Catherine Vernay.

Par essence l'association se veut nationale. C'est un enrichissement et une nécessité que ses membres ainsi que le collège soient issus de régions différentes. Mais cet éloignement est aussi une difficulté, tout particulièrement en matière de **communication**.

Si nous avons beaucoup utilisé et « usé » le mail entre nous il ne peut suffire à notre fonctionnement.

Il nous apparaît aujourd'hui plus que nécessaire d'améliorer nos outils de communication au sein du collège mais aussi avec l'ensemble des adhérents.

Cela passe également par la mise en place **d'objectifs et d'orientation** précis.

La question de la représentativité s'est aussi posée car elle paraît importante lorsqu'il s'agit de défendre des orientations auprès de nos partenaires et des institutions et plus particulièrement du ministère.

En ce qui concerne la **communication** elle peut être améliorée en plusieurs temps :

- par le biais du site internet avec la mise en place d'un forum. Une première tentative avait été effectuée par l'intermédiaire du groupe Yahoo mais le bilan est plutôt décevant, l'utilisation en étant trop compliquée. L'idée serait de le créer directement sur le site ce dont Anne Morvan nous parlera plus précisément dans le rapport d'activités

- par la proposition et la mise en place de débats en région qui seront exposés dans les objectifs. (Pour l'instant projets en Lorraine, Rhône-Alpes et Bretagne ...)

Pour ce qui est des **objectifs** il nous faut les définir de façon plus précise. L'activité de l'année écoulée a été marquée par les journées de Paris. S'il est important de proposer des actions dans les établissements ce ne doit cependant pas être nos seuls objectifs et il nous faut les élargir. Cela sera possible en optimisant les forces du collège.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

II- Rapport d'activités par les membres du collège

1) Compte-rendu des journées de Rouen organisées par Gilles BENKEMOUN

Ces journées se sont déroulées au **CRR de Rouen du 13 au 18 janvier 2009**. Le but était de promouvoir la pratique de l'accompagnement au niveau local, au CRR de Rouen et dans la ville et de dévoiler ce qui est méconnu dans l'accompagnement.

- Une journée compète était consacrée à l'accompagnement de la danse: ateliers, parcours dans les classes, spectacles. Beaucoup de monde était présent. Tout cela a été très bien mené par un collègue avec notamment une affiche amusante. Cela a été une belle réussite.

- La deuxième journée était sur la musique et le cinéma muet. Il s'agissait de présenter ce que peut être l'improvisation en lien avec l'image : cela est extrêmement révélateur d'une capacité à suivre et transcrire des sentiments, des atmosphères. L'accompagnement est ainsi abordé sur un plan très approfondi au niveau de l'expression.

- La troisième journée était consacrée aux musiques actuelles et la chanson avec Cédrik ALEXANDRE qui a été un très bon intervenant. On peut malheureusement regretter le peu de monde présent. S'agit-il d'un problème de communication? (Il ya eu en effet assez peu de publicité en dehors du CRR)

- La master class de chant lyrique avec Erika Guiomar s'est déroulée la dernière journée avec un concert de clôture à 20h.

Le point positif a été tout d'abord d'avoir pu organiser ces journées et il faut saluer la participation ainsi que la variété et la qualité des interventions.

Le point négatif concerne la communication, sans doute un peu trop restreinte au sein de l'établissement où les contenus auraient pu être mieux déployés auprès des collègues mais également à l'extérieur du CRR.

Cela aurait permis d'élargir le public touché.

2) Compte-rendu des journées de Paris par Leonid KAREV

Les journées de Paris organisées par Ariane JACOB et le CRR de Paris, en partenariat avec l'ANMAM, se sont déroulées du **22 au 24 janvier 2009** au CRR de Paris.

Elles ont rencontré un vif succès en étant riches en rencontres (cours publics, master classes, débats, tables rondes...) et en concerts (avec la participation de concertistes).

Environ 600 personnes en tout sont venues y assister.

Un compte rendu détaillé de ces journées a été élaboré par des membres de l'ANMAM.

Dans ce document assez complet sont tout de même absents certaines manifestations ou documents :

- Le questionnaire distribué lors de ces journées aux personnes présentes: il faudrait décider de son utilisation et de sa diffusion ou non sur le site.

- Les master classes, car très difficiles à retranscrire sans support visuel ou auditif.

Seul figure le cours public de danse contemporaine qui était proposé sous la forme d'une interview menée par Christophe Petit.

Le petit compte-rendu sur les master classes de Michel Tranchant et Anne Le Bozec, proposé par Leonid, pourrait tout de même figurer sur le site.

- Enfin, le débat du samedi après-midi qui a souffert d'un problème technique : absence d'enregistrement et de prises de notes.

Ce compte-rendu, que l'on pourrait intituler « Actes », représente dix huit pages recto - verso et est destiné à une édition. Il faudrait établir un devis concernant une édition papier avec la liste des destinataires afin de définir le nombre d'exemplaires. Il est proposé de le diffuser à chaque conservatoire, via les adhérents : à eux de les communiquer à leurs collègues et à leur direction. Il y aura toujours la possibilité de commander plus d'exemplaires ensuite s'il y a une demande.

Envoie-t-on une proposition par mail au préalable pour demander si les adhérents préfèrent recevoir la version PDF ou la version papier?

Le choix de l'envoi mail en priorité est sans doute préférable pour des raisons budgétaires.

Leonid a apporté toutes les photos prises lors de ces journées. Afin de les illustrer, certaines pourraient figurer sur le site.

2) **Prise de contact avec d'autres associations, en vue de partenariats.**

Le but est de développer des contacts avec des associations existantes et d'établir des projets en commun.

- Congrès de l'association française de hautbois à Metz les 31 octobre et 1er novembre 2009 par Juliette BOUBEL

C'est une association qui comptabilise 400 à 500 adhérents environ.

Juliette BOUBEL a assisté en partie à la manifestation où de nombreux concerts étaient organisés. Elle a représenté l'ANMAM pendant leur AG en présentant notre association, et a proposé un éventuel partenariat : par exemple sous la forme d'une master class où l'accompagnateur et le professeur de hautbois seraient complémentaires, voire complices.

Cette rencontre a révélé une problématique commune autour de la communication au sein de nos associations. L'association du hautbois édite une revue semestrielle avec des articles spécialisés, des analyses musicales, des programmes de concours etc. Elle est accessible gratuitement aux seuls adhérents lors de sa publication et est autrement proposée au tarif de 13 euros (des insertions publicitaires y figurent également).

Cette association édite aussi des CD pédagogiques payants.

Tout cela représente un budget de fonctionnement assez important.

- Journées « plateforme enseignement du chant » octobre 2009 par Leonid KAREV

L.Karev a, par le passé, déjà beaucoup participé à des manifestations organisées par des associations d'instruments (clarinettes, flûtes par exemple). Les thèmes abordés tournent souvent autour des problématiques liées à leur propre instrument.

Mais s'il y a un domaine particulièrement demandeur en terme de partenariat avec l'accompagnement, c'est bien le chant.

L.Karev a participé en octobre aux journées "**l'enseignement du chant : quelles compétences pour quel métier**" organisées par la "**Mission voix de la plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel**".

Ils se sont montrés très ouverts à la collaboration : paradoxalement, ils n'ont pas créé de projets autour de l'accompagnement pour l'instant.

Un des sujets de débat a été : "*Comment enseigner à un élève dans un domaine qu'on ne maîtrise pas*"

Leonid a parlé avec S.Grosclaude organisateur de ces journées. Ils sont enthousiastes à l'idée d'établir des projets en commun, comme en témoignent les invitations à leurs manifestations.

Ils ont également publié une revue, en octobre 2009, élaborée par un groupe de travail dont F.Lory, adhérente à l'ANMAM, a fait partie.

4) Dossier PEA. Point sur les concours CNFPT et les transformations de poste par L.MARLIAC

Depuis la création du grade PEA pour accompagnateur ont eu lieu : les sessions de 1999, 2002, 2005, l'examen professionnel de 2007 et enfin la session de 2009.

Elle trace un résumé du bilan définitif de 2005, du bilan quasi définitif de 2007, et enfin les grandes lignes concernant 2009 (un réel bilan ne sera possible que dans un an).

Un bilan plus détaillé peut être consulté sur le site, mise à jour mi-novembre

2005 : neuf personnes sur dix ont réussi à faire transformer leur poste (90%).

2007 : treize personnes sur dix huit ont réussi à faire transformer leur poste (74%)

2009 : vingt sept personnes concernées, la moitié d'entre elles semble déjà assurée de devenir PEA.

Points positifs :

Augmentation générale du nombre de postes transformés (pour mémoire 55% pour les 1ères sessions)

Dans certains établissements, transformation de plusieurs postes en PEA (trois à Bordeaux et Dijon, deux à Toulouse, Lille, Créteil)

Accession de trois accompagnateurs danse au grade de PEA (il s'agit d'un grand progrès car en général ceux-ci ont les statuts les plus précaires de la profession)

Points négatifs :

Les endroits de blocage sont ressentis avec une plus grande frustration par les personnes concernées. Il s'agit d'établissements de grande importance (CRR) où le nombre d'accompagnateurs et d'étudiants en cycles spécialisés et perfectionnement légitimerait paradoxalement l'existence de plusieurs postes PEA accompagnateurs :

Chambéry, Tours, la Réunion, Lyon (une seule personne est sur un poste PEA, alors que 6 personnes sont, ou ont été, sur liste d'aptitude PEA) et surtout Angers (une personne possédant le CA depuis 1994 et étant pour la 3^{ème} fois sur la liste d'aptitude de PEA est actuellement sur un poste d'assistant)

Perspectives :

Elargissement de l'enquête autour de 2 éléments :

- CRR et PEA accompagnateur :

Il semble que à peine la moitié des CRR (17 sur 41) ont un accompagnateur PEA.

Élément à vérifier par l'envoi d'un questionnaire : avez-vous un poste PEA accompagnateur (ou comptez vous en avoir à moyen terme) ?

- CRR et nombre d'étudiants instrumentistes (ayant besoin d'être accompagnés) et chanteurs en cycle spécialisé et perfectionnement

Élément crucial afin de comparer ce nombre avec le nombre de PEA accompagnateurs

6) Site internet

La fréquentation du site du site internet de l'association est en nette hausse cette année: seize visites journalières en moyenne contre sept l'année passée. La page la plus consultée est celle qui concerne les offres d'emploi.

Depuis la création de l'ANMAM, on a pu constater une réelle évolution de l'utilisation de l'outil internet. La plupart des adhérents disposent maintenant d'une connexion.

Si l'on se réfère aux missions premières de l'ANMAM, le site de l'association y répond en favorisant effectivement la communication et la diffusion d'informations entre les professionnels des métiers de l'accompagnement, le monde musical et les institutions. De même il contribue de plus en plus à constituer un réseau d'informations et de contacts concernant les postes vacants, les concours, les stages, et dans une moindre mesure les concerts.

Par contre, il reste difficile d'en faire un lieu d'échanges et de discussions pédagogiques sur nos métiers. Les différents appels aux chroniqueurs toutes ces dernières années, pour alimenter les rubriques et les faire évoluer, ont eu peu de succès.

La question de l'évolution du site de l'ANMAM reste posée.

De nouveaux logiciels offrent aujourd'hui de nombreuses possibilités pour rendre les sites web plus interactifs avec :

- la création de différents espaces (grand public / adhérents / administration de l'association), chaque espace offrant la possibilité de définir les accès de lecture, commentaire et écriture d'articles
- la création d'un forum en accès direct
- la possibilité de création et gestion de newsletter, de questionnaires en ligne, réunions, de compte - rendus, d'adhésion en ligne, de galerie de photos...
- la possibilité de partager les infos sur facebook et autres...

Une restructuration aussi importante d'un site internet ne peut se faire sans une réflexion sur l'évolution de l'association et sur ses choix de communication. Le coût d'une telle opération, la nécessité et l'urgence (ou pas) d'un tel investissement sont à prendre en compte ainsi que la disponibilité des acteurs de l'association, pour ce projet comme pour tous les autres projets.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité

III - Rapport financier

Catherine Marruedo - Vernay, membre du collège en charge de la trésorerie pour 2008-2009, présente le bilan financier de l'association .

Le bilan des comptes (au 1er novembre 2009) est positif : 2120.11 euros

Elle rappelle l'ouverture, en 2008, d'un Livret Bleu (réservé aux Associations) pour un montant actuel de 1013.36 euros

Cette bonne santé ne doit pas faire oublier que l'ANMAM n'est pas un organisme privé, elle n'a pas de subventions particulières, et fonctionne sur le bénévolat de ses membres.

Même si la recherche de financements divers fait partie des priorités, les fonds sont principalement constitués par les cotisations de ses membres et doivent donc être économisés au maximum.

Chaque déplacement du collège coûte de 500 à 700 euros. Il nous reste environ 500 à 600 euros donc en moyenne chaque année.

Si on veut subventionner la restructuration du site internet, on a l'argent en théorie grâce au solde actuel : cela a été une très bonne année car il n'y a pas eu beaucoup de frais. Les journées au CRR de Paris ne nous ont rien coûté.

Pour le nouveau logiciel, objectivement, on a les moyens de le financer, mais il faut bien se poser la question: est-ce notre priorité? Cette idée a-t-elle l'adhésion de l'ensemble du collège?

Pour ce qui est de l'édition d'une Newsletter : doit-elle être payante ou non?

Des annonceurs pourraient payer une publicité dans notre revue, il faudrait prospecter du côté des boutiques de ventes/locations de piano, de partenariats avec des magasins de musique, ...

Faut-il faire payer les annonces et trouver des idées de formations que l'ANMAM pourrait proposer ?

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

IV- Election des membres du collège

Il s'agit d'un engagement d'un an, avec pouvoir conféré dans les prises de décision

Il est procédé à un tour de table concernant les candidatures au futur collège.

Voici les points de vue exprimés par les adhérents présents :

D. ALIBERT : elle préfère continuer à être membre actif. Sa mission actuelle est de fonctionner en réseau avec ses collègues de danse et de mettre en place des projets entre conservatoires : c'est d'ailleurs ce qui va se faire avec Grenoble et Chambéry. Elle est également partante pour donner des infos et rédiger des textes si nécessaire. Elle ressentira peut-être à un moment donné la nécessité d'être dans le collège.

C. PETIT : il ne souhaite pas se présenter pour l'instant pour des raisons personnelles et a beaucoup d'engagements par ailleurs. Il a cependant très à cœur de participer à cette association. Il y aura forcément un moment où il s'investira encore davantage. Pour l'instant, ce n'est pas le moment. Dans l'absolu, ce serait bien que la danse soit bien représentée. Il remercie les membres du collège de fournir l'investissement qu'il ne peut pas fournir actuellement.

C. BOUISSET : Nous faisons le même métier et cela l'intéresse de mieux connaître ce qui se passe. Mais il ne se sent pas de prendre une position plus engagée. Il n'a pas non plus le souhait d'intervenir sur un projet.

Il est très investi dans l'accompagnement vocal et est attentif à tout ce qui va être dit à ce sujet.

L.ZEHMAN : elle connaît l'association depuis le départ et a actuellement une vie personnelle assez chargée et manque ainsi de temps. Ce qui l'intéresserait beaucoup ce serait les débats en région. Le site internet aussi : l'idée d'un forum est intéressante. Mais faut-il prendre le risque d'un tel investissement financier? (il n'est pas certain que ça marche..)

L. KAREV: aujourd'hui, le net est devenu un outil de communication incontournable

Il est procédé à l'élection des membres du collège.

Il est rappelé qu'un **membre du collège** s'engage à participer de manière active au fonctionnement global de l'association ainsi qu'aux débats.

Un **membre actif** peut ne s'engager que sur un sujet précis sur une période donnée.

Il est important que d'autres personnes en dehors du collège puissent également participer au fonctionnement de façon ponctuelle, ainsi que donner des idées et lancer des débats.

9 personnes se présentent :

G.Benkemoun, J.Bouhel, D.Clémot, L.Karev, I.Mambour, L.Marliac, A.Morvan, S.Van Lerberghe, C.Vernay.

Il est procédé au décompte des votants : douze personnes présentes + vingt six pouvoirs envoyés moins trois blancs comptabilisés comme nuls = trente cinq bulletins.

Les neuf personnes candidates sont élues à l'unanimité des trente cinq voix exprimées et constituent le nouveau collège **pour une année** jusqu'à la prochaine AG.

V- Objectifs 2009-10

1) Formations diplômantes et pôles supérieurs par Isabelle MAMBOUR

Il n'y a pas encore de réelles informations sur les pôles supérieurs : c'est toujours aussi nébuleux. Chaque pôle est un EPCC (établissement culturel de coopération culturelle) et est une structure culturelle de droit privé : au niveau du statut du personnel cela signifie un CDD. Aucune règle ne les régit entre eux, il n'y a pas d'harmonisation pour l'instant.

Dès la rentrée, la demande suivante a été faite au directeur de CRD d'Aubervilliers - La Courneuve : que le nombre d'heures alloué aux accompagnateurs soit au prorata de celui des collègues professeurs.

Cela représentait la moitié par rapport au nombre d'heures des collègues enseignants en instrument.

Par exemple : pour deux étudiants en contrebasse le professeur d'instrument est rémunéré quatre heures par semaine et l'accompagnateur deux heures, ce qui revient à une heure par semaine par élève admis.

Le volume horaire bouge chaque année, car il dépend du nombre d'étudiants admis. En ce qui concerne les règles de cumul : si c'est considéré comme une "activité accessoire", c'est en théorie illimité.

L'an prochain cela posera un problème pour les concours d'entrée car il y aura probablement plus de candidats.

En revanche, pour S. Van Lerbergue qui travaille au CRR de Lille, le statut et la rémunération sont très différents de celle d'I. Mambour à Aubervilliers. En ce qui concerne son travail au sein du pôle sup, elle ne bénéficie pas de rémunération complémentaire. Elle effectue ce travail sur son poste d'agent de la fonction publique. Cela pose tout de même la question suivante: qui est son employeur pour cette activité ?

I. Mambour a assisté à un exposé sur les nouveautés des conventions collectives dans les institutions socio-culturelles : pour le tarif horaire il est trop bas en ce qui nous concerne. Mais pour le reste c'est très positif, notamment pour le calcul du nombre d'heures, car tout est bien spécifié et pris en compte : les heures d'enseignement, de concerts...

C. Bouisset demande quels sont actuellement les pôles supérieurs en France.

S. Van Lerbergue est en train de travailler sur le dossier. Un questionnaire a été établi et envoyé. Elle a eu pas mal de retours dont elle nous fera la synthèse.

I. Mambour nous lit le questionnaire en question :

Pour ce qui concerne les pôles supérieurs et leur organisation :

- *Font-ils partie des CRR ou sont-ils organisés indépendamment.*
- *Quels sont les enseignants qui y interviennent ? (profs des CRR, intervenants extérieurs...)*
- *Comment sont organisés les cours (quel cursus ? existence ou non d'une plaquette ?)*
- *Quelles disciplines sont prises en compte ?*
- *Rémunération des profs (par qui ? : Région, CRR)*

Pour ce qui concerne les accompagnateurs :

- *Qui accompagne dans les pôles sups (faut-il une qualification PEA ou non ?)*
- *Comment s'articule le travail (concerts, travail en permanences avec les étudiants,)*
- *Combien d'heures? Est-ce compris dans un forfait ou s'agit-il d'heures supplémentaires ou sont-elles comprises dans les heures attribuées au CRR ?*
- *Comment sont payées ces heures et par qui ?*

+ tout écrit officiel ou non qui serait paru récemment sur ce sujet dans la presse spécialisée, journal officiel...

A Lille aucun professeur travaillant pour le pôle sup. n'est commun avec le CRR. A Aubervilliers - La Courneuve c'est l'inverse : tous les professeurs sont membres du Conservatoire.

Explication des fonctionnements du LMD (licence, master, doctorat) dans les pôles supérieurs et les CNSMD.

Ils doivent être reliés à une université. Certains, mais pas tous, sont en lien avec le CEFEDM pour l'obtention du DE.

Plusieurs centres sont en préfiguration. Les agréments sont attribués pour quatre ans et devraient être délivrés début 2010.

A Lyon et Bretagne - Pays de Loire, cela coince en ce moment. La raison principale étant la grande inquiétude des CEFEDM concernant les futures formations pédagogiques des enseignants. La crainte étant que celles-ci soient plus réduites ce qui signifierait ainsi un retour en arrière.

D. Clémot: on peut déplorer qu'en Rhône - Alpes aucun projet régional de pôles sups n'ait pu voir le jour.

2) Master class accompagnement vocal par Léonid KAREV

A l'issue des journées du CRR de Paris, de nombreuses personnes étaient intéressées par des formations que l'ANMAM pourrait proposer à ses adhérents : formations aux métiers de l'accompagnement, aux DE, CA, ...
A la dernière réunion du collège, il a été décidé de proposer un projet dans ce sens.

A. Jacob et L. Karev proposent ainsi une journée qui se déroulerait le **31 mars 2010 au CRR de PARIS**. Elle serait tournée vers l'accompagnement vocal avec **Anne Le Bozec** professeur au CNSMD de Paris comme intervenante.

Cette master - class nécessiterait une participation financière : il faut définir ce qui sera demandé aux participants actifs ou auditeurs.

Au programme :

- le matin : master - class avec trois groupes, 40 mn par groupe.

Il est proposé que cette séance soit filmée et diffusée avec l'accord des participants sur le site.

- ensuite : conférence sur la prononciation dans le chant, en invitant des personnes spécialistes de diverses langues (pas de rémunération à prévoir, il s'agit de bénévoles).

A l'issue de cette conférence, il y aura un débat ouvert à tous les participants : sur le texte, la prononciation normative et poétique, et le rôle du pianiste accompagnateur dans la formation du chanteur.

- Concert de clôture

On a l'accord du CRR de Paris qui prête ses murs.

Tarif proposé à Anne Le Bozec : 150 euros pour deux heures.

C. Bouisset demande à qui ce stage s'adresserait. Il est répondu que les duos seront choisis par Anne Le Bozec sur dossiers : il faudrait décider qui en gère la réception.

L'Anmam ferait l'annonce auprès de ses adhérents.

3) Dossier DE/CA par Lucette MARLIAC

Le vendredi 13 Novembre un rendez vous est prévu entre P Ribour (inspecteur DMDTS) et certains membres du collège de l'Anmam. (Gilles Benkemoun, Danièle Clénot, Ariane Jacob et Lucette Marliac)

Pour mémoire, l'Anmam avait dans le passé eu un contact avec la DMDTS par l'intermédiaire de J M Colin. Un certain nombre de réunions, pendant 3 ans, avaient permis de faire évoluer la perception générale de l'accompagnement, d'aboutir à la rédaction d'une fiche 7, annexe du Schéma d'orientation pédagogique, et enfin d'insérer une phrase sur la mission pédagogique de l'accompagnateur pour le DNOP instrument et chant. Actuellement, J M Colin ne fait plus partie de la DMDTS (il est devenu directeur d'école de musique à Rodez). Après un moment de latence après son départ, nous avons obtenu ce rendez vous avec P Ribour, dans la continuité des journées de Paris de janvier dernier, où P Ribour avait participé à une table ronde (cf CR 23 Janvier 14h30).

Ordre du jour prévu :

- 1) Référentiel CA

Dossier que le ministère compte finaliser avant Noël. C'est un document de cadrage général décrivant à la fois les compétences métier et les modalités d'évaluation pour la délivrance du diplôme, quel que soit le processus qualifiant : formation initiale (FDCA des CNSM de Paris et Lyon), examen en candidat libre (CA) VAE, et formation continue.

Ce cadre général sera complété par une annexe où pourront être précisés des aspects ou des modalités propres à certaines spécialités, parmi lesquelles l'accompagnement.

Ce document permettra que le CA puisse être homologué au niveau européen.

Plusieurs questions se posent :

A-t-on intérêt, en ce qui concerne l'accompagnement, à rentrer dans le cadre général des autres disciplines ou à s'en écarter et distinguer des spécificités ?

Comparer avec le texte déjà finalisé du référentiel DE

Qu'est-ce qui distingue un accompagnateur DE d'un accompagnateur CA dans le métier ?

Est-ce qu'on pourrait dans l'avenir distinguer également un enseignant de l'accompagnement (à des pianistes) DE d'un enseignant de l'accompagnement CA ?

Est-ce que les compétences de métier sont bien traduites dans les diplômes et concours (DE, CA, et ASEA, PEA) ?

D'où nécessité sans doute de questionner à ce sujet les récents candidats aux CA, concours PEA..., et d'organiser des débats en région.

- 2) Autres sujets souhaités par l'ANMAM (pour une réunion après le 13 Novembre ?)

Formation en Cefedem et accompagnement

Formation en FDCA et accompagnement

Pôles Supérieurs et accompagnement

Désir très important de réforme globale des DE/CA :

(Cf CR de la table ronde du 23 Janvier aux journées de Paris)

- *Spécificité de l'accompagnement danse et de l'enseignement de l'accompagnement danse à mettre plus en valeur*
- *Epreuves « techniques » mieux reliées à la réalité musicale et au métier*
- *Renforcement des épreuves pédagogiques par rapport aux épreuves techniques (en lien avec la reconnaissance pédagogique souhaitée)*
- *Opportunité d'un regroupement des 2 missions pédagogiques (accompagnement des élèves instrumentistes/chanteurs/danseurs, enseignement de l'accompagnement à des élèves pianistes) à l'intérieur d'un même diplôme ?*

CA : Textes officiels de 1998 en suspens (CA de professeur d'accompagnement non organisé depuis 1994), urgence de sortir de cette situation

Ne retenir qu'un seul CA ? Avec 2 admissions différenciées selon les missions ou 1 seule admission regroupant les 2 missions ?

DE : Regroupant aussi les 2 missions ?

4) Débats en région par Juliette BOUBEL et Danièle CLEMOT

L'idée serait d'organiser de façon régulière des débats ou rencontres en région afin de constituer des réseaux et de susciter des échanges.

A Metz, J. Boubel a commencé à organiser une réunion régionale, le réseau étant pour l'instant quasi inexistant. Les contacts semblent prometteurs.

En Bretagne - Pays de Loire cela se met également en place.

En Rhône Alpes il existe déjà un réseau assez fourni qui ne demande qu'à être activé.

D.Clémot propose d'organiser une manifestation dans la suite de la journée débat de novembre 2002 afin de faire le point sur la situation 10 ans après.

Elle transmet également des documents fournis par Marie Duinat professeur au CRD de Valence. Il s'agit d'une réflexion menée par des professionnels inquiets de la parution des nouveaux textes ministériels.

Plusieurs problèmes apparaissent :

- La principale inquiétude c'est que les textes sont essentiellement orientés sur la musique classique. Le jazz, les musiques actuelles paraissent être passés à la trappe...
- Peur de la disparition de la formation des amateurs
- Refus de la hiérarchisation induite par ces textes entre les musiciens enseignant et les musiciens interprètes.

Des tableaux comparatifs sont également communiqués. Ils ont été établis en se basant sur le document de travail adressé aux professionnels de la formation supérieure.

5) Synthèse du règlement intérieur par Catherine VERNAY

C'est un document important qui permet de préciser les modes de fonctionnement de l'association.

Il n'est pas définitif et peut être en constante évolution et affiné ou modifié selon les bilans.

Ce qui est surtout nouveau et important :

- Le fait de coopter des responsables de missions, qui suivent un dossier dont ils ont la responsabilité. Cela concerne les membres du collège qui ont tous un dossier ou une mission à charge mais également des membres actifs qui peuvent s'engager de façon ponctuelle sur un dossier.
- Pour ce qui touche à des décisions importantes : le collège doit prendre en compte l'avis des adhérents.
- Le travail des délégués régionaux : important afin de synthétiser l'avis des adhérents.
- Frais de déplacement (fonctionnement général de l'association) : les membres du collège sont défrayés pour leurs déplacements mais également un membre actif lorsque cela est nécessaire et s'il est en charge d'une mission.
- Le site internet doit être géré par une équipe au lieu d'une seule personne. Proposition de publier une newsletter.

Il est décidé à l'unanimité de mettre le règlement intérieur en ligne sur le site : ainsi, tous les membres pourront faire part de leurs éventuelles remarques et réactions et participer à son évolution.

VI- Questions diverses

1) Recensement formation accompagnement danse par Christophe PETIT

Christophe PETIT a été contacté par Pascale LABORIE, inspectrice de la danse à la DMDTS, qui s'intéresse au dossier accompagnement danse. Elle avait des questions qui recoupaient bien le travail de l'ANMAM.

Un premier lieu, elle voudrait effectuer un recensement des formations à l'accompagnement de la danse existantes et en comprendre le fonctionnement : les filières, les concours, la manière plus précise dont sont formés les accompagnateurs danse....

Elle souhaiterait demander l'aide l'ANMAM pour l'aider dans ce recensement (qui? dans quel endroit?).

C. PETIT dit que le site est apprécié, mais qu'on pourrait proposer quelque chose de beaucoup plus fin.

P. LABORIE serait très intéressée si on pouvait lui relayer quelque chose qui soit le plus complet possible afin de donner un panorama de l'accompagnement danse. Elle a également besoin de se constituer un réseau, par exemple : qui proposer dans un jury, avec qui on peut parler des formations...

Elle souhaiterait utiliser les documents produits par l'association et voudrait inclure les actes de Rennes dans son rapport. L'association est d'accord si elle cite ses sources.

Dans les différentes possibilités de formations existantes, C. PETIT ne lui a pas parlé des pôles supérieurs : il propose d'aborder prochainement ce point avec P. Laborie.

Elle voudrait également produire une liste de personnes titulaires du DE d'accompagnement danse afin d'avoir la trace de leur parcours.

L. Marliac précise qu'il y a eu trois percussionnistes titulaires de ce DE (à Dijon, Paris et Lyon)

Le problème de la spécialisation a également été évoqué : faut-il créer des spécialités distinctes, ou bien exiger une base de compétences communes? (que ce soit pour le DE ou le CA)

Bob Revel avait dit, en 2002 lors de la journée - débat au CRD de Villeurbanne, que les gens qui ne faisaient que de l'accompagnement danse souhaitaient à un moment ou un autre de leur carrière, s'ouvrir à d'autres disciplines de l'accompagnement. Il est donc important que les personnes ne soient pas uniquement spécialisées dans un seul domaine.

2) Autre point : comment obtenir des subventions?

Question de J. Boubel : si l'association travaille avec le ministère, et se veut représentative d'un métier au niveau national, ne pourrait-elle pas être reconnue d'utilité publique? Et de cette manière avoir droit à une subvention?

Réponse de C. Vernay : il est plus facile d'obtenir des subventions au - niveau régional pour un événement ponctuel comme cela a été le cas à Rennes. En revanche, malgré nos demandes, nous n'avons jamais rien obtenu au niveau national et ministériel (ils ne nous ont accordé aucun défraiement pour nos nombreux déplacements concernant notre travail sur la fiche VII, le SOP, le DE...)

AG EXTRAORDINAIRE : UN CHANGEMENT DE STATUT PROPOSÉ

La proposition consistait à modifier la phrase suivante "Suscite réflexions et débats sur les métiers de l'accompagnement, au sein de l'association et avec nos différents partenaires" comme suit : "Suscite réflexions et débats sur les métiers de l'accompagnement et les formations qui s'y rattachent, au sein de l'association et avec nos différents partenaires".

L'assemblée extraordinaire réunie a débattu de l'opportunité de cette modification. A l'unanimité, l'assemblée a voté le maintien de la phrase actuelle, avec possibilité de modifier plus tard les statuts si les formations deviennent déterminantes dans les missions de l'association.

Les deux raisons majeures de cette décision sont donc que :

- La nouvelle formulation proposée ne paraît pas modifier le sens général du texte actuel : les formations liées à l'accompagnement font partie des "métiers de l'accompagnement"
- Pour l'instant, les statuts actuels ne nous empêchent pas de continuer d'organiser des formations.

La séance est levée à 16 heures 30.

Cordialement,

Pour l'Anmam, Danièle Clémot
Secrétariat : clemot.daniele@free.fr

